



CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE



Accompagner l'esprit d'entreprendre



les 5 étapes de votre parcours...

- ➔ *de l'idée au projet* **INFORMEZ-VOUS**
- ➔ *votre projet se précise* **FORMEZ-VOUS**
- ➔ *votre projet se construit* **RENCONTREZ NOS EXPERTS**
- ➔ *votre projet se concrétise* **OPTIMISEZ LE DEMARRAGE**
- ➔ *votre entreprise est créée* **SACHEZ VOUS ENTOURER**



L'ESPACE ENTREPRENDRE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen met **chaque année** à la disposition de **10 000 porteurs de projet** l'accompagnement personnalisé, l'appui et les compétences de ses conseillers et d'un large réseau de professionnels.
- Elle s'est engagée dans une politique qualité pour une prestation adaptée à vos besoins, basée sur **l'écoute et la satisfaction clients**. Le parcours d'accompagnement à la création d'entreprise est certifié ISO 9001 AFAQ.

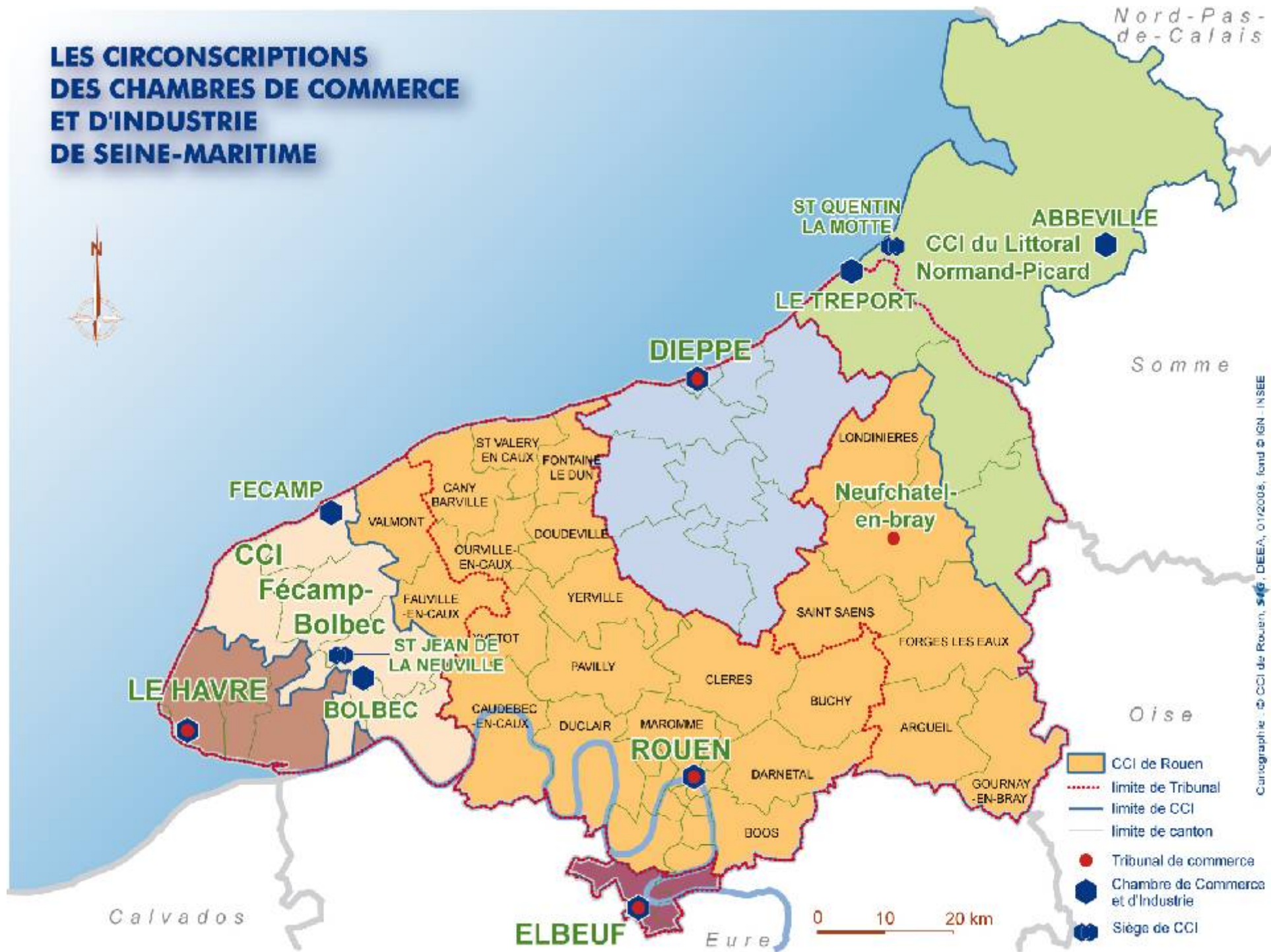




Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)



LES CIRCONSCRIPTIONS DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-MARITIME



Cartographie : © CCI de Rouen, S46, DEEA, 01/2006, fond © IGN-INSEE



Le Centre de Formalités des Entreprises



Ses Missions

- Enregistrer pour les sociétés et les entreprises individuelles ayant une activité commerciale toutes les formalités de la vie de l'entreprise : immatriculation, modification, radiation au Registre du Commerce et des Sociétés,



- Diffuser ces formalités, effectuées au sein du guichet unique, aux différents partenaires sociaux, fiscaux, économiques et juridiques.





<p><u>Chambre de Commerce</u></p> 	<p>Activités commerciales Activités industrielles prestations de services</p>	 
<p><u>Chambre de Métiers</u></p> 	<p>Artisans artisans-commerçants sociétés commerciales du secteur des métiers</p>	 
<p><u>URSSAF</u></p> 	<p>membres des professions libérales travailleurs indépendants autres que commerçants ou artisans</p>	 



Chambre d'Agriculture



activités agricoles



Greffe du Tribunal de Commerce



sociétés civiles
agents commerciaux
sociétés d'exercice
libéral
GIE / GEIE

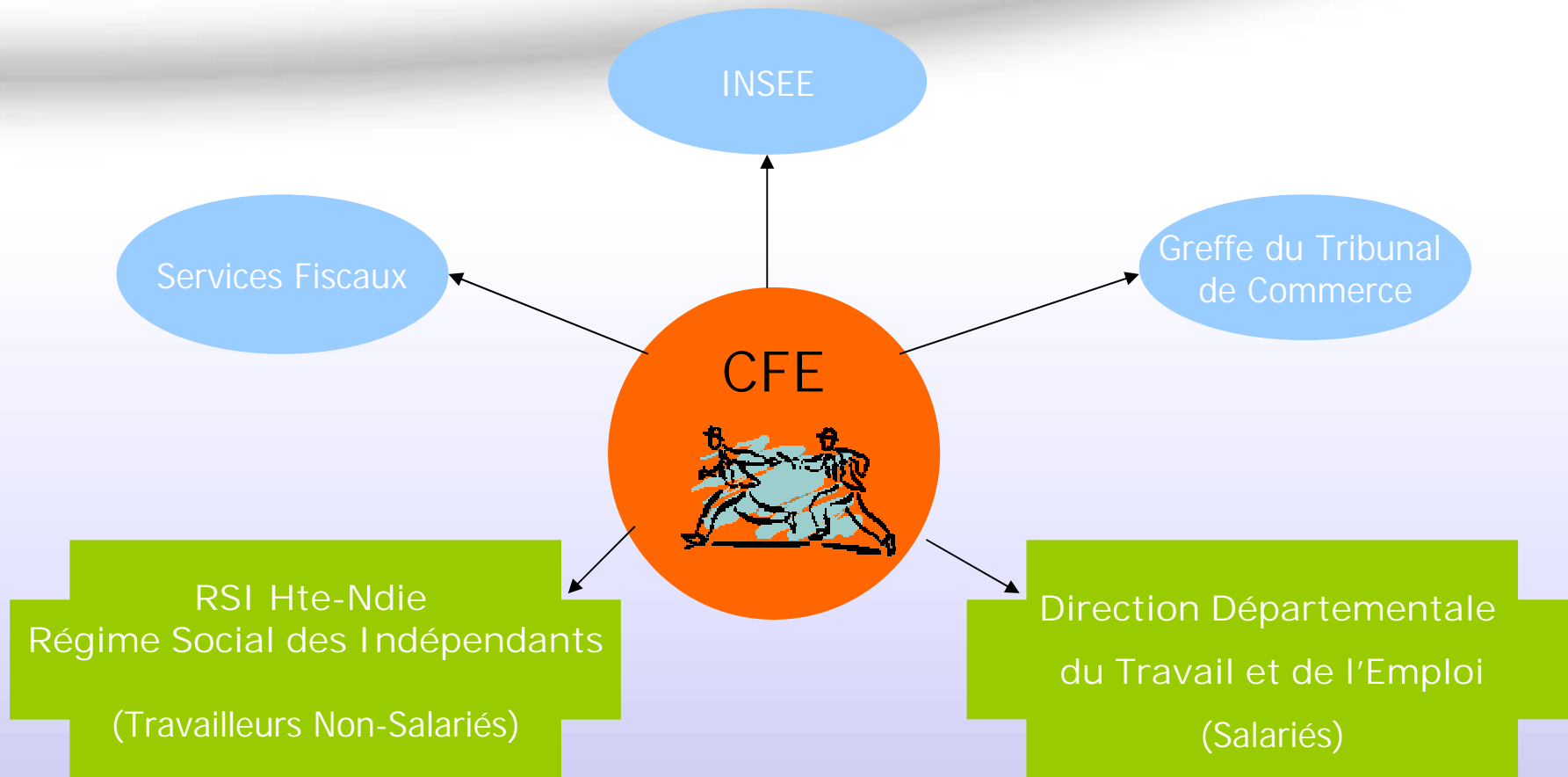


Centre des Impôts



assujettis à la TVA
aux bénéfices industriels
et commerciaux
l'impôt sur les sociétés
ne figurant pas dans les
cas ci-dessus.





Les partenaires du CFE



Le Guichet Unique

(selon la directive Services Européenne
du 12 décembre 2006)

- Le guichet unique jouera le rôle d'interlocuteur « unique » des entreprises et d'intermédiaire entre celles-ci et les « autorités compétentes (autorités administratives...) » pour l'accomplissement des procédures et des formalités obligatoires.
- Pour simplifier les formalités des entreprises, informer les entreprises et les utilisateurs de services, aider au développement des entreprises



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

vous accueille

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

02.35.14.37.37

pascal.prokop@rouen.cci.fr

Site : www.rouen.cci.fr/creation